

Exercice Budgétaire : 2016

Fonction : 51 Politique de la ville

Thème : Rénovation urbaine

Objet : Cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville 2017-2021

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 25 novembre 2016, réuni les 13 et 14 décembre 2016, à 9 heures, salle de l'hémicycle – 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 4221-1,

Vu la loi n°2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n°2014-1750 en date du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 10 juillet 2015 entre l'Etat, les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et l'ancienne Région Nord - Pas de Calais et le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 30 juillet 2015 entre l'Etat et l'ancienne Région Picardie,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20160165 des 26 et 27 mai 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°20161396 de la séance plénière du Conseil Régional du 13 octobre 2016, approuvant le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville pour la période 2017-2021,

Vu l'avis émis par la Commission Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) lors de sa réunion du 13 décembre 2016,

PREAMBULE :

La séance plénière du 13 octobre 2016 a permis l'adoption du cadre d'intervention régional en faveur de la Politique de la Ville. Cette délibération-cadre présente la mobilisation et la convergence des politiques régionales en faveur de la Politique de la Ville autour de trois blocs principaux :

- Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) qui permettent la réservation de Fonds Européens en faveur des quartiers prioritaires des Contrats de Ville ;
- La mobilisation du Droit Commun ;
- La mobilisation de crédits spécifiques, autour de trois dispositifs : « Nos Quartiers d'Été » étendu à l'ensemble du territoire régional, « le Soutien Régional à l'Emploi et aux Actions Innovantes » et le soutien régional aux quartiers des Contrats de Ville dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).

La présente délibération précise les modalités d'intervention régionales relatives à la mobilisation des crédits spécifiques liées au « Soutien régional à l'Emploi et aux Actions Innovantes ». En effet, la délibération-cadre

n°20161396 du 13 octobre 2016 précise en sa page 6 que ce cadre d'intervention « s'appuiera sur la définition d'enveloppes pluriannuelles par EPCI porteur d'un Contrat de Ville ».

Sous réserve du vote des crédits budgétaires, il s'agit de répartir l'enveloppe prévisionnelle mobilisable sur la période 2017-2021, laquelle représente 23,5 millions d'euros en fonctionnement et 17,5 millions d'euros en investissement. Pour plus de clarté, la répartition proposée est calculée sur la base d'une enveloppe prévisionnelle annuelle de 3 millions d'euros en fonctionnement et 3,5 millions d'euros en investissement.

Afin de garantir un déploiement équitable de ces crédits sur l'ensemble du territoire régional, le tableau suivant précise les enveloppes financières qui seront consacrées à chaque EPCI porteur d'un Contrat de Ville. Elles ont été calculées à partir d'un seuil minimal à 10.000 euros en fonctionnement et 20.000 euros en investissement, auquel a été ajouté un montant calculé en fonction du nombre d'habitants de chaque EPCI résidant en quartier prioritaire.

Les éventuelles fusions d'intercommunalités porteuses de Contrat de Ville au cours de la période 2017-2021 entraîneront la fusion des enveloppes financières des EPCI concernés.

Ces enveloppes permettront d'engager sur des bases claires et transparentes un nouveau dialogue avec les intercommunalités. Ce dialogue se basera sur les priorités du territoire et sera mené entre la Région et l'EPCI en veillant de façon permanente à la simplification administrative. Un temps d'échange institutionnel permettra de présenter ces enveloppes financières et de préciser les priorités de chacun, ainsi que la mise en application de l'intervention régionale dans le cadre du Contrat de Ville.

Ce travail technique et politique de dialogue avec chaque EPCI permettra d'établir une feuille de route précisant pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville l'implication de la Région et sa traduction concrète dans la programmation annuelle, tout en garantissant une parfaite transparence envers les maîtres d'ouvrage potentiels (communes, associations, ...) sur le montant des financements régionaux et les modalités de leur mobilisation.

DECIDE

Par 112 voix « Pour », 48 voix « Contre », 2 voix « Abstention »

D'approuver le tableau ci-annexé répartissant par EPCI l'enveloppe financière prévisionnelle annuelle mobilisable sur la période 2017-2021 en faveur de la Politique de la Ville, sous réserve du vote des crédits correspondants.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Etaient présents (131) : Mme Nathalie ACS, Mme Milouda ALA, Mme Florence BARISEAU, M. Nicolas BERTIN, M. Xavier BERTRAND, M. Bruno BILDE, M. Vincent BIRMANN, Mme Anne-Sophie BOISSEAUX, Mme Chantal BOJANEK, Mme Elizabeth BOULET, Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, M. Jean-Yves BOURGOIS, M. Laurent BRICE, M. Yves BUTEL, M. Guislain CAMBIER, M. Salvatore CASTIGLIONE, Mme Agnès CAUDRON, M. Jean CAUWEL, Mme Patricia CHAGNON, M. Sébastien CHENU, Mme Mireille CHEVET, Mme Julie CODRON-RIQUIER, Mme Aurore COLSON, Mme Françoise COOLZAET, M. Christophe COULON, Mme Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, M. Jacques DANZIN, M. Gérald DARMANIN, M. François DECOSTER, Mme Annie DÉFOSSÉ, M. Guillaume DELBAR, M. Olivier DELBÉ, Mme Christelle DELEBARRE, Mme Hortense DE MEREUIL, M. Pierre DENIAU, Mme Corinne DEROO, Mme Véronique DESCAMPS, Mme Marie DESMAZIERES, Mme Carole DEVILLE-CRISTANTE, M. Franck DHERSIN, M. Adrien DI PARDO, Mme Mélanie DISDIER, M. Martin DOMISE, Mme Mady DORCHIES, Mme Nathalie DROBINOHA, M. Jean-Marc DUJARDIN, Mme Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, M. Yves DUPILLE, Mme Marie-Christine DURIEZ, M. Hakim ELAZOUZI, M. Olivier ENGRAND, M. Philippe EYMERY, Mme Maryse FAGOT, M. André FIGOUREUX, Mme Anne-Sophie FONTAINE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Michel FOUBERT, Mme Catherine FOURNIER, M. Luc FOUTRY, Mme Amel GACQUERRE, M. Antoine GOLLIOT, Mme Sophie GRANATO-BRICOUT, M. Paul-Henry HANSEN-CATTA, Mme Audrey HAVEZ, Mme Françoise HENNERON, Mme Chanez HERBANNE, Mme Monique HUON, M. Yvan HUTCHINSON, M. Sébastien HUYGHE, Mme Florence ITALIANI, Mme Isabelle ITTELET, Mme Nelly JANIER-DUBRY, M. Simon JOMBART, M. Anthony JOUVENEL, Mme Paulette JULIEN-PEUVION, M. Guillaume KAZNOWSKI, Mme Béatrice LACROIX-DESESSART, M. Philippe LAMBILLIOTTE, Mme Nathalie LEBAS, M. Nicolas LEBAS, M. Daniel LECA, Mme Chantal LEMAIRE, Mme Astrid LEPLAT, M. Sébastien LEPRETRE, Mme Marie-Sophie LESNE, Mme Valérie LÉTARD, Mme Brigitte LHERBIER, Mme Brigitte LHOMME, M. Alexis MANCEL, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Christophe MARECAUX, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Brigitte

MAUROY, Mme Sophie MERLIER LEQUETTE, M. Dominique MOYSE, M. André MURAWSKI, M. Adrien NAVE, M. Frédéric NIHOUS, M. Ludovic PAJOT, M. Jacques PETIT, Mme Irène PEUCELLE, M. Gérard PHILIPPE, M. Daniel PHILIPPOT, Mme Isabelle PIÉRARD, Mme Anne PINON, Mme Patricia POUPART, M. Benjamin PRINCE, M. Denis PYPE, M. Nesrédine RAMDANI, M. Éric RICHERMOZ, Mme Sophie ROCHER, Mme Virginie ROSEZ, M. Jean-Louis ROUX, M. Didier RUMEAU, Mme Monique RYO, Mme Rachida SAHRAOUI, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Valérie SIX, M. José SUEUR, M. Jean-Richard SULZER, M. Jean-Michel TACCOEN, Mme Anne-Sophie TASZAREK, M. Grégory TEMPREMANT, M. Ghislain TETARD, M. Jean-François THERET, Mme Valérie VANHERSEL LAPORTE, M. Christian VANNOBEL, Mme Édith VARET, M. Rudy VERCUCQUE, M. Denis VINCKIER, Mme Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (39) :

Groupe Les Républicains et apparentés (19) :

M. Emmanuel AGIUS donne pouvoir à M. Yves BUTEL, Mme Sabine BANACH-FINEZ donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, M. Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Mme Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Mme Caroline BOISARD-VANNIER donne pouvoir à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, Mme Natacha BOUCHART donne pouvoir à M. Guillaume DELBAR, Mme Céline-Marie CANARD donne pouvoir à M. Jean CAUWEL, Mme Karine CHARBONNIER donne pouvoir à M. Sébastien LEPRETRE, Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à M. Jean-Marc DUJARDIN, M. Eric DURAND donne pouvoir à M. André FIGOUREUX, Mme Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Mme Chanez HERBANNE, M. Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à Jean-Michel TACCOEN, Mme Frédérique LEBLANC donne pouvoir à M. Simon JOMBART, M. André-Paul LECLERCQ donne pouvoir à Mme Nelly JANIER-DUBRY, Mme Faustine MALIAR donne pouvoir à M. Alexis MANCEL, M. Jean-Jacques PEYRAUD donne pouvoir à Mme Irène PEUCELLE, M. Philippe RAPENEAU donne pouvoir à Mme Florence BARISEAU, M. Jean-François RAPIN donne pouvoir à M. Ghislain TETARD, M. Jean-Michel SERRES donne pouvoir à M. Denis PYPE, M. Benoît WASCAT donne pouvoir à Mme Valérie VANHERSEL-LAPORTE.

Groupe UDI – Union Centriste (10) :

M. Charles BAREGE donne pouvoir à M. Guislain CAMBIER, Mme Marguerite DEPRES-AUDEBERT donne pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE, Mme Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Mme Maryse FAGOT, Mme Brigitte FOURE donne pouvoir à M. Jean-Yves BOURGOIS, Mme Samira HERIZI donne pouvoir à Mme Sophie GRANATO-BRICOUT, Mme Mathilde JOUVENET donne pouvoir à M. Anthony JOUVENEL, M. Grégory LELONG donne pouvoir à Mme Elizabeth BOULET, M. Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Mme Corinne DEROO, Mme Fatima MASSAU donne pouvoir à M. Benjamin PRINCE, M. Serge SIMEON donne pouvoir à Mme Catherine FOURNIER.

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (10) :

Mme Marie-Christine BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Sylvie SAILLARD, M. Jean-Marc BRANCHE donne pouvoir à Mme Hortense DE MEREUIL, Mme Odile CASIER donne pouvoir à M. André MURAWSKI, M. Eric DILLIES donne pouvoir à Mme Audrey HAVEZ, Mme Christine ENGRAND donne pouvoir à Mme Chantal LEMAIRE, M. Michel GUINIOT donne pouvoir à Mme Florence ITALIANI, Mme Marine LE PEN donne pouvoir à Mme Mireille CHEVET, M. Olivier NORMAND donne pouvoir à M. Guillaume KAZNOWSKI, M. Alexis SALMON donne pouvoir à M. Yves DUPILLE, Mme Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à M. Gérard PHILIPPE.

N'ont pas participé au vote (8) : M. Bruno BILDE, Mme Natacha BOUCHART, M. Gérald DARMANIN, M. Olivier DELBE, M. Eric DILLIES, M. Luc FOUTRY, Mme Audrey HAVEZ, M. Philippe RAPENEAU.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

Xavier BERTRAND

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Président du Conseil régional

Contrôle de légalité en Préfecture de Région le : 5 janvier 2017

ANNEXE 1 - TABLEAU DE REPARTITION DES ENVELOPPES PAR EPCI

Etablissement Public de Coopération Intercommunale	Actions Innovantes Fonctionnement (en euros)	Actions Innovantes Investissement (en euros)
CA Amiens Métropole	122 838	135 911
CA Beauvaisis	77 111	88 939
CA Béthune-Bruay (Artois Comm.)	134 450	147 840
CA Boulonnais	73 073	84 791
CA Calaisis	63 132	74 579
CA Cambrai	30 174	40 724
CA Creilloise	136 993	150 452
CA Douaisis	77 161	88 990
CA Hénin-Carvin	69 490	81 110
CA Lens-Liévin	231 082	247 104
CA Maubeuge Val de Sambre	97 454	109 836
CA Pays de Laon	33 850	44 499
CA Porte du Hainaut	127 654	140 858
CA Région de Compiègne	47 250	58 265
CA Saint-Omer	29 342	39 869
CA Saint-Quentin	57 045	68 326
CA Soissonnais	44 176	55 107
CA Valenciennes Métropole	148 275	162 041
CC Abbevillois	35 815	46 518
CC Artois Lys	19 864	30 132
CC Caudrésis et Catésis	18 361	28 589
CC Chauny Tergnier	21 636	31 953
CC Clermontois	15 086	25 224
CC Cœur d'Ostrevent	59 037	70 372
CC Flandre Intérieure	15 101	25 240
CC Liancourtois	14 207	24 322
CC Mer et Terres d'Opale	14 624	24 749
CC Pays d'Aire	16 897	27 085
CC Pays de Mormal	16 396	26 570
CC Pays de Valois	17 552	27 757
CC Pays des Trois Rivières	20 018	30 291
CC Pays d'Oise et d'Halatte	15 282	25 426
CC Pays Noyonnais	21 228	31 533
CC Pévèle Carembault	16 627	26 808
CC Région de Château-Thierry	21 482	31 795
CC Sablons	22 407	32 744
CC Sud Avesnois	28 070	38 563
CC Terre des Deux Caps	13 853	23 958
CC Villers-Cotterêts - Forêt de Retz	15 163	25 304
CC Villes d'Oyse	15 009	25 145
CU Arras	61 591	72 996
CU Dunkerque	107 218	119 866
Métropole Européenne de Lille	776 930	807 819
TOTAL	3 000 000	3 500 000